

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Délibération n°012-2023

Participation au projet de soutien des proches aidants organisé par le CCAS

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	16	19
Date de convocation		
17 février 2023		
Secrétaire de séance		
Sonia BONNET-TELLIER		

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER ; Nicolas FONT à Jean-Marie FOURNIER ; Christian GOMEZ à Catherine CLIMENT.

Absents : Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Le proche aidant d'une personne âgée, et l'aidant familial d'une personne handicapée, sont définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles comme un parent ou un allié qui leur vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. L'aspiration des personnes à vivre le plus longtemps possible chez elles, et l'évolution des politiques d'inclusion sociale, ont amplifié le rôle de ces proches aidants dans notre société, au point d'identifier un véritable besoin d'accompagnement et de soutien de ces aidants. Les derniers plans de santé publique reconnaissent ainsi le rôle et l'expertise des aidants et la nécessité de créer et de structurer un temps de répit adapté.

Ainsi, depuis 2021, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place des ateliers mensuels qui offrent aux aidants un espace et un temps d'échanges, d'informations et de réflexions autour de problématiques communes. L'objectif de ces ateliers, que le C.C.A.S. a décidé de dénommer « Café Ma Bulle », est clairement de rompre l'isolement des aidants, de créer du lien social, d'apporter des réponses et des conseils adaptés, et finalement de contribuer à alléger leur charge quotidienne.

En partenariat avec l'Association Des Aidants d'Occitanie (A.D.A.O.), le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé de renouveler cette action en 2023, en séance du 21 février dernier.

Le coût annuel de l'opération est évalué à 2.800€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.113-1-3 et R.245-7,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°002-2023 du 8 février 2023,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De soutenir l'action du CCAS en faveur des proches aidants, avec le renouvellement des activités du « Café Ma Bulle » en 2023.
2. D'allouer au CCAS une aide de 2.800 € pour cette action, dans le cadre de la subvention communale d'équilibre inscrite au budget primitif principal 2023 de la commune.

Le Secrétaire de séance,
Sonia BONNET-TELLIER



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

